



Officials Development Committee Terms of Reference

Mandate

The Officials Development Committee's role is to provide leadership and direction in the development of Cheer Canada's Officials.

Key Duties

In fulfilling its mandate, the Committee will perform the following key duties:

- Promote the development of the National Certification program (including levels of Officials) in order to ensure a high level of officiating in Canada for all disciplines of Cheer;
- To promote the development of International Officials, ensuring that Canadian Officials are represented at International Cheer Union (ICU) and other competitions;
- To assist Provincial / Territorial Sport Organizations (PTSOs) in educating, training and certifying Officials at the local, provincial / territorial and regional levels;
- To work with the PTSOs in assisting with the development and recruitment of officials;
- To work with the PTSOs in delivering the Officials Development Plan to the cheer community;
- To promote effective communication amongst the Cheer Canada registered Officials and the cheer community;
- To ensure that documentation for Officials is available;
- Liaise with the Technical Committee to ensure that the Cheer rules and Official Guidelines of all disciplines for Canada are consistent with those developed by the ICU;
- Liaise with the Legality & Rule Clarification task team; and,
- Perform such additional tasks as may be delegated to the Committee from time to time.

Authority

The committee will make decisions via vote, then propose action in the form of a recommendation to the Board. The Board may approve the recommendation, revise or send it back for further investigation.

Composition

The composition of the Committee will be:

- Individuals appointed by the Board (up to nine)

The Board will designate the Chair of the Committee from one of the individuals appointed by the Board.

Individuals appointed by the Board shall possess appropriate expertise or experience in the areas of the Committee's responsibility and to the extent possible, the diverse nature of Cheer Canada's membership including language, gender, geographic location and ethnicity.

The Committee may invite other individuals to participate in Committee meetings as necessary. These individuals are not permitted to vote.

Appointment

Members shall be appointed to the Committee by the Board within 30 days after each annual meeting. Committee member terms shall be one year, with a maximum of three reappointments, except when the Board deems it appropriate to extend beyond the reappointment terms (refer to Policy on Committee Term Lengths). Should a vacancy occur on the Committee, for whatever reason, the Board may appoint a qualified person to fill that vacancy for the remainder of the vacant position's term. The Board may remove any member of the Committee.

Meetings

The Committee will meet online, by telephone or in person, as required. Meetings will be as called by the Chairperson with a minimum of four meetings per year.

Resources

The Committee will receive the necessary resources from Cheer Canada to fulfill its mandate including but not limited to the extent approved in the Cheer Canada budget. . The Board may assign staff persons to assist the committee with its work from time to time.

Reporting

The Committee and its Chair will receive direction from the Board through the Vice President. The Chair will provide at minimum quarterly reports to the Board. The Committee will maintain minutes of its meeting and will make those minutes available to Committee members and the Board. The Chair will report to Members at the Annual Meeting, in the form of a written report.

Review

These Terms of Reference were approved by the Board on September 22, 2021. The Board will review these Terms of Reference annually in accordance with committee duration policies.



Comité du développement des officiels Termes de référence

Mandat

Le rôle du Comité de développement des officiels est de fournir un leadership et une direction dans le développement des officiels de Cheer Canada.

Fonctions principales

Dans l'accomplissement de son mandat, le comité s'acquittera des principales tâches suivantes:

- Promouvoir le développement du programme national de certification (y compris les niveaux des officiels) afin d'assurer un haut standard d'officiels au Canada pour toutes les disciplines de Cheer;
- Promouvoir le développement des officiels internationaux, en s'assurant que les officiels canadiens sont représentés à l'International Cheer Union (ICU) et à d'autres compétitions;
- Aider les organisations provinciales et territoriales de sport (OPTS) à éduquer, former et certifier les officiels aux niveaux local, provincial et régional;
- Travailler avec les OPTS pour aider au développement et au recrutement des officiels;
- Travailler avec les OPTS pour mettre en œuvre le plan de développement des officiels à la communauté du cheerleading;
- Promouvoir une communication efficace entre les officiels enregistrés de Cheer Canada et la communauté de Cheer;
- S'assurer que la documentation destinée aux officiels est disponible;
- Assurer la liaison avec le Comité technique pour s'assurer que les règlements et les directives officielles de toutes les disciplines pour le Canada sont conformes à celles élaborées par l'ICU;
- Assurer la liaison avec l'équipe de travail sur la légalité et la clarification des règlements
- Effectuer les tâches supplémentaires qui peuvent être déléguées au Comité à l'occasion

Autorité

Le comité prendra des décisions par vote, puis proposera une action sous la forme d'une recommandation au conseil d'administration qui pourra approuver la recommandation, la réviser ou la renvoyer pour complément d'enquête.

Composition

Le comité sera composé de:

- Membres nommés par le conseil d'administration (jusqu'à 9)

Le conseil d'administration désignera le chef de ce comité parmi les membres choisis par le conseil d'administration.

Les membres du comité seront nommés par le conseil d'administration et devront posséder l'expertise ou l'expérience appropriée dans le domaine concerné par le comité. Dans la mesure du possible, ils devront également représenter la nature diversifiée des membres de Cheer Canada relativement à la langue, au sexe, à l'emplacement géographique et à l'origine ethnique de ces derniers.

Le comité peut inviter d'autres individus à participer aux réunions si nécessaire. Par contre, ces individus n'ont pas droit de vote.

Nomination

Les membres sont nommés au comité par le conseil dans les 30 jours suivant chaque réunion annuelle. Le mandat des membres du comité est d'un an, avec un maximum de trois nominations, sauf lorsque le conseil juge approprié de prolonger au-delà des mandats de renouvellement (voir la Politique sur la durée des mandats des comités). En cas de poste vacant au sein du comité, pour quelque raison que ce soit, le conseil peut nommer une personne qualifiée pour combler ce poste pour le reste du mandat du poste vacant. Le conseil peut révoquer tout membre du comité.

Réunions

Le comité se réunira en ligne, par téléphone ou en personne si nécessaire. Les réunions se tiendront lorsque demandé par le chef du comité tout en s'assurant d'avoir quatre réunions par an au minimum.

Ressources

Le comité recevra toutes les ressources nécessaires de la part de Cheer Canada afin de réaliser son mandat tel que prévu au budget de Cheer Canada, sans toutefois y être limité. De plus, des membres du personnel pourront être attribués, à l'occasion, afin d'aider le comité dans ses travaux.

Rapports

La vice-présidente du conseil d'administration donnera les consignes de la part du conseil au sous-comité des équipes nationales. Le chef du comité fournira un rapport écrit au conseil d'administration à une fréquence trimestrielle. Le comité tiendra un procès-verbal de chaque réunion, lequel sera mis à la disposition des membres du comité et du conseil d'administration. Qui plus est, le chef du comité fournira un rapport écrit aux membres lors de l'assemblée annuelle.

Révision

Ce document des termes et références a été approuvé par le conseil d'administration le 22 septembre 2021. Le conseil d'administration révisera ce mandat chaque année conformément à la politique sur la durée des comités.